

## Les conséquences de l'accord sur le climat de la COP 21

- Session : 2015-2016
- Année : 2016
- N° : 256 (2015-2016) 1
  
- Question écrite du **12/01/2016**
  - de LEGASSE Dimitri
  - à FURLAN Paul, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie

Le samedi 12 décembre 2015 fut un jour historique et je m'en félicite. La crainte de ne pas arriver à finaliser un accord universel sur le climat ou de conclure un accord peu ambitieux s'est finalement révélée infondée, pour le bien de notre planète et de l'humanité.

C'est en effet un texte ambitieux qui a été adopté, même les associations luttant pour la sauvegarde de l'environnement le reconnaissent. Toutefois, cet accord repose sur la volonté des États qui l'ont signé de prendre les mesures qui s'imposent pour concrétiser cette ambition. Le défi est donc énorme et urgent, car, à l'heure actuelle, les engagements des États conduisent tout droit à une hausse de la température à la surface du globe plus proche des 3 °C que de 1,5 °C.

Je profite de cette occasion pour féliciter Monsieur le Ministre d'avoir pu négocier un accord avec les autres Régions afin que la Belgique se présente unie en matière de lutte contre le changement climatique, et ce, malgré les résistances de certains.

Selon cet accord, la Wallonie s'engage pour le financement climatique international à hauteur de 8,25 millions d'euros. De plus, comme Monsieur le Ministre le disait en commission, la Wallonie a décidé de verser des montants nouveaux additionnels et structurels de 7 millions d'euros au Fonds vert international et de 1 million d'euros au Fonds d'adaptation.

Dans le cadre de la COP 21, Monsieur le Ministre a aussi décidé que la Wallonie adhère au Climate Group ainsi que son intention de lancer un projet POLLEC 3.

Je voudrais tout d'abord le féliciter de prendre ce problème essentiel à bras le corps et avec toute son énergie et j'ai trois questions concrètes au sujet des conséquences de cet accord.

Monsieur le Ministre peut-il me donner un peu plus de détails concernant le projet POLLEC 3 pour les communes wallonnes ?

Y aura-t-il des subventions de la Région wallonne pour sa réalisation ?

L'adhésion de la Région wallonne au Climate Group signifiera-t-elle un apport de leur expertise pour que l'on puisse atteindre les objectifs fixés ?

- Réponse du 22/01/2016

- de FURLAN Paul

Depuis 2012 jusqu'à maintenant, j'ai initié deux campagnes POLLEC (Politique Locale Énergie Climat) visant à apporter du soutien technique et financier ainsi que de l'accompagnement aux communes et aux structures supracommunales qui, volontairement souhaitent mettre en place une politique Énergie-Climat dans le cadre européen de la Convention des Maires. 117 communes et 6 structures supracommunales se sont actuellement engagées dans les campagnes POLLEC 1 et 2. Cet engagement se traduit par un objectif ambitieux en termes de réduction des émissions, de l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la production des énergies renouvelables. En effet, les communes signataires de la Convention des Maires s'engageront à réduire de 40 % leurs émissions de CO2 à l'horizon 2030.

Une troisième campagne POLLEC sera lancée en mars 2016 afin de permettre à de nouvelles communes wallonnes de s'engager dans la lutte contre le changement climatique

Ce nouvel appel à projets sera destiné aux communes et structures supralocales (provinces intercommunales, conférences d'élus, GAL, etc...). Il visera à fournir aux acteurs susmentionnés un soutien financier et méthodologique dans le cadre de leur engagement dans la Convention des Maires et permettre à un maximum de structures locales d'adhérer à ce dispositif.

Lors de la COP21 de Paris en décembre dernier, j'ai eu l'occasion de mettre en évidence les résultats et les perspectives du projet POLLEC en Wallonie. Plus globalement, je souhaite valoriser l'ensemble du savoir-faire de la Wallonie en matière d'initiatives locales de lutte contre le changement climatique au sein du « Climate group ». Le « Climate group » est un réseau mondial de Gouvernements régionaux dont l'objet principal est le partage d'expérience entre acteurs de terrains dans le domaine de l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. En réunissant ces autorités régionales, le « Climate group » joue également un rôle important d'influence des processus de décisions onusiens, en rappelant l'importance cruciale des Gouvernements sous-nationaux dans la mise en œuvre concrète des décisions multilatérales, dont l'accord de Paris. C'est aussi un « outil » important d'interface entre les Régions et les groupes industriels innovant dans les technologies de réduction des émissions de gaz à effet de serre. À l'heure actuelle, 33 Gouvernements régionaux sont affiliés au groupe. Citons par exemple les états américains de Californie et de New York, les Gouvernements canadiens du Québec et de l'Ontario, les états brésiliens de Rio et Sao Paulo, les régions françaises de Rhône-Alpes et d'Île de France, les « landers » allemands de Bavière et du Nord Rhin Westphalie, la région italienne de Lombardie, les états australiens de Victoria et du Queensland, etc. Autant d'autorités régionales d'importances tant économiques que géopolitiques. La liste complète des membres figure sur le site internet [www.theclimategroup.org](http://www.theclimategroup.org).

Par le passé, l'affiliation de la Wallonie au « Climate group » a déjà donné des résultats très intéressants, même s'il est difficile de « matérialiser » des acquis des échanges d'expérience entre les différents Gouvernements régionaux. Cela a été aussi l'occasion de faire connaître le savoir-faire wallon dans différents domaines de la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.

Suite à mes rencontres à Paris avec la direction du réseau et quelques régions partenaires dont le Québec et la Région Rhône Alpes, je souhaite renforcer le rôle de la Wallonie dans le « Climate group ». J'ai mandaté l'Agence wallonne de l'Air et du Climat pour nous

représenter dans les structures opérationnelles du réseau. J'ai également demandé à l'AWAC de préparer un programme de travail en son sein, en bonne collaboration avec WBI sachant qu'il existe différents groupes de travail dans le « Climate group » et que je souhaite une priorisation de nos contributions. Différentes pistes sont explorées notamment dans la recherche de partenariat dans les domaines des énergies renouvelables de l'efficacité énergétique ou de la mise en œuvre des plans stratégiques de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle des villes et communes, à l'instar du programme POLLEC en Wallonie.